

---

## AVIS DE DIFFÉREND RELATIF À UNE RÉCLAMATION

### Pour les réclamations d'avis contraire contre les entités de Juste Énergie<sup>1</sup>

---

La version anglaise des termes clés employés dans le présent avis de différend relatif à une réclamation sans y être définis ont le sens qui leur est donné dans l'ordonnance délivrée par la Cour supérieure de justice de l'Ontario (rôle commercial) dans le cadre de l'instance en vertu de la LACC contre les entités de Juste Énergie datée du 15 septembre 2021 (l'« **ordonnance relative à la procédure de réclamation** »). Vous pouvez obtenir un exemplaire de l'ordonnance relative à la procédure de réclamation sur le site Web du contrôleur au <http://cfcanada.fticonsulting.com/justenergy>.

#### 1. Renseignements détaillés sur le demandeur :

Numéro de référence de la réclamation : \_\_\_\_\_

Nom complet du demandeur (y compris la raison sociale, s'il y a lieu)

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

(le « **demandeur** »)

Adresse postale complète du demandeur :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Autres coordonnées du demandeur :

---

<sup>1</sup> Les « **entités de Juste Énergie** » sont composées de Just Energy Group Inc., Just Energy Corp., Ontario Energy Commodities Inc., Universal Energy Corporation, Just Energy Finance Canada ULC, Hudson Energy Canada Corp., Just Management Corp., Just Energy Finance Holding Inc., 11929747 Canada Inc., 12175592 Canada Inc., JE Services Holdco I Inc., JE Services Holdco II Inc., 8704104 Canada Inc., Just Energy Advanced Solutions Corp., Just Energy (U.S.) Corp., Just Energy Illinois Corp., Just Energy Indiana Corp., Just Energy Massachusetts Corp., Just Energy New York Corp., Just Energy Texas I Corp., Just Energy, LLC, Just Energy Pennsylvania Corp., Just Energy Michigan Corp., Just Energy Solutions Inc., Hudson Energy Services LLC, Hudson Energy Corp., Interactive Energy Group LLC, Hudson Parent Holdings LLC, Drag Marketing LLC, Just Energy Advanced Solutions LLC, Fulcrum Retail Energy LLC, Fulcrum Retail Holdings LLC, Tara Energy, LLC, Just Energy Marketing Corp., Just Energy Connecticut Corp., Just Energy Limited, Just Solar Holdings Corp., Just Energy (Finance) Hungary Zrt., Just Energy Ontario L.P., Just Energy Manitoba L.P., Just Energy (B.C.) Limited Partnership, Just Energy Québec L.P., Just Energy Trading L.P., Just Energy Alberta L.P., Just Green L.P., Just Energy Prairies L.P., JEBPO Services LLP et Just Energy Texas LP.

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_  
Adresse de courriel : \_\_\_\_\_  
Numéro de télécopieur : \_\_\_\_\_  
À l'attention de  
(personne-ressource) : \_\_\_\_\_

**2. Renseignements détaillés sur le demandeur d'avis contraire initial auprès duquel vous avez acquis la réclamation (s'il y a lieu) :**

Avez-vous acquis cette réclamation auprès d'un demandeur d'avis contraire à la suite d'une cession?

Oui :  Non :

Le cas échéant, si vous ne les avez pas déjà transmises, veuillez joindre les pièces justificatives attestant de cette cession.

Nom complet du demandeur d'avis contraire initial : \_\_\_\_\_

**3. Différend relatif à une réclamation d'avis contraire :**

Le demandeur exprime par les présentes son désaccord avec la valeur de sa réclamation d'avis contraire indiquée dans la déclaration de réclamation d'avis contraire et fait valoir la réclamation suivante :

<b>Débitteur(s) pertinent(s)</b>	<b>Devise</b>	<b>Montant autorisé par déclaration de réclamation d'avis contraire :</b>	<b>Montant réclamé par le demandeur :</b>
Réclamation totale		\$	\$

*(Veuillez ajouter les renseignements détaillés sur votre réclamation tels qu'ils figurent dans la déclaration de réclamation d'avis contraire ainsi que la valeur de votre réclamation ou de vos réclamations selon votre évaluation personnelle.)*

4. **Motifs du différend :**

Veillez décrire les motifs de votre différend ainsi que la raison d'être de votre désaccord avec le montant ou la qualification de votre réclamation, tels qu'ils figurent sur votre déclaration de réclamation d'avis contraire. Veuillez joindre une annexe distincte si vous avez besoin de plus d'espace. Veuillez fournir toutes les pièces justificatives pertinentes à l'appui de votre différend, y compris le calcul du montant, la description des opérations ou des conventions, le nom du ou des garant(s) qui ont garanti la réclamation ainsi que le montant de la réclamation autorisée, la date et le numéro de toutes les factures, les détails des crédits, des escomptes, etc. réclamés, de même que la description de la sûreté ou de la garantie, le cas échéant, accordée au demandeur par une entité de Juste Énergie et la valeur estimative de cette sûreté ou garantie. Les renseignements détaillés doivent permettre de corroborer la valeur de la réclamation que vous avez faite au point 3 ci-dessus.

---

---

---

---

**5. Attestation**

J'atteste par les présentes que :

1. Je suis le demandeur ou un représentant autorisé du demandeur.
2. Je suis au fait de toutes les circonstances entourant la réclamation.
3. Le demandeur présente le présent avis de différend relatif à une réclamation à l'égard de la réclamation dont il est question ci-dessus.
4. Toute la documentation disponible permettant de corroborer le différend soulevé par le demandeur est jointe aux présentes.

Tous les renseignements transmis avec le présent avis de différend relatif à une réclamation doivent être véridiques, exacts et complets. La transmission de faux renseignements relatifs à votre réclamation peut faire en sorte que votre réclamation soit rejetée, en totalité ou en partie, et peut donner lieu à des pénalités supplémentaires.

Signature : _____	Témoins <sup>2</sup> :
Nom : _____	_____
Titre : _____	(signature)
	_____
	(en caractères d'imprimerie)

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 2021.

<sup>2</sup> Un témoin est nécessaire si le présent avis de différend relatif à une réclamation est transmis par courrier ordinaire affranchi, par courrier recommandé, par messenger, par livraison en mains propres, par télécopieur ou par courriel.

**Le présent avis de différend relatif à une réclamation DOIT être reçu par l'agent des réclamations ou le contrôleur au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le 1<sup>er</sup> novembre 2021 (la « date limite de présentation des réclamations ») ou, dans le cas d'une réclamation présentée pendant la période de restructuration, au plus tard à 17 h (heure de Toronto) à la date la plus éloignée entre : i) la date qui tombe 30 jours après la date à laquelle la trousse de réclamation d'avis contraire a été envoyée par l'agent des réclamations ou le contrôleur; et ii) la date limite de présentation des réclamations (la « date limite de présentation des réclamations pendant la période de restructuration »).**

Le présent avis de différend relatif à une réclamation peut être complété et transmis sur le portail de présentation des réclamations en ligne de l'agent des réclamations au <https://omniagentsolutions.com/justenergyclaims>. S'il n'est pas transmis sur le portail en ligne, l'avis de différend relatif à une réclamation doit être remis à l'agent des réclamations ou au contrôleur par courrier ordinaire affranchi, par courrier recommandé, par messenger, par livraison en mains propres, par télécopieur ou par courriel, à l'une des adresses pertinentes indiquées ci-après.

Si le demandeur est situé au Canada :

FTI Consulting Canada Inc.,  
Contrôleur de Juste Énergie  
P.O. Box 104, TD South Tower  
79 Wellington Street West  
Toronto Dominion Centre, Suite 2010  
Toronto (Ontario) M5K 1G8

À l'attention de : Just Energy Claims Process  
Courriel : [claims.justenergy@fticonsulting.com](mailto:claims.justenergy@fticonsulting.com)  
Télécopieur : 416 649-8101

Si le demandeur est situé aux États-Unis  
ou ailleurs :

Just Energy Claims Processing  
a/s Omni Agent Solutions  
5955 De Soto Ave., Suite 100  
Woodland Hills, CA 91367

Conformément à l'ordonnance relative à la procédure de réclamation, les avis seront réputés avoir été reçus par l'agent des réclamations ou par le contrôleur : i) au moment où les documents sont transmis, s'ils sont transmis sur le portail en ligne de l'agent des réclamations; ou ii) à la réception réelle des documents par l'agent des réclamations ou par le contrôleur pendant les heures normales d'ouverture des bureaux un jour ouvrable ou, s'ils sont transmis en dehors des heures normales d'ouverture des bureaux, le jour ouvrable suivant.

**SI AUCUN AVIS DE DIFFÉREND RELATIF À UNE RÉCLAMATION N'EST REÇU PAR L'AGENT DES RÉCLAMATIONS OU LE CONTRÔLEUR DANS LES DÉLAIS PRESCRITS, VOUS SEREZ LIÉ PAR LA RÉCLAMATION INDIQUÉE DANS LA DÉCLARATION DE RÉCLAMATION D'AVIS CONTRAIRE ET VOUS NE POURREZ SOULEVER AUCUN AUTRE DIFFÉREND RELATIVEMENT À CETTE RÉCLAMATION.**